



RCS : ALENCON

Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1973 B 00004

Numéro SIREN : 777 346 180

Nom ou dénomination : BAYI AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2017 sous le numéro de dépôt 2680

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALENCON

81 RUE DU GUE DE SORRE
61000 ALENCON
INFOGREFFE 0 899 70 22 22
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 02.33.26.17.55

RECEPISSE DE DEPOT

BAYI AUTO
111 avenue de Basingstoke
61000 Alençon

V/REF : CLOTURE AU 31/12/2016 ST
N/REF : 73 B 4 / 2017-B-2680

Le greffier du tribunal de commerce d'Alençon certifie qu'il a reçu le 17/08/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

BAYI AUTO
Société par actions simplifiée
111 avenue de Basingstoke
61000 Alençon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-2680 le 17/08/2017

R.C.S. ALENCON 777 346 180 (73 B 4)

Fait à ALENCON le 17/08/2017,
LE GREFFIER

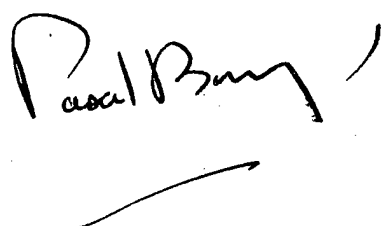


BAYI AUTO

Sommaire

LIASSE FISCALE 2016	1
LIASSE NTEGRATION FILLE	26

*Ce fichier conforme,
Paul Bury*



LIASSE FISCALE 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : <u>BAYI AUTO</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise : <u>111 Avenue de Basingstoke 61000 ALENCON</u>		Durée de l'exercice précédent : <u>12</u>		
Numéro SIRET* : <u>7 7 7 3 4 6 1 8 0 0 0 0 1 4</u>			Néant <input type="checkbox"/>	
			Exercice N clos le : <u>31/12/2016</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	91 055
	Fonds commercial (I)	AH	AI	896 720
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	51 074
	Constructions	AP	AQ	386 781
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 386 420
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 160 956
	Immobilisations en cours	AV	AW	30 949
	Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	23
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	71 225
	Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	8 956	
TOTAL (II)		HJ	BK	3 076 287
				1 832 729
STOCKS -	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	35 240
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	254 521
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	768 373
	Autres créances (3)	BZ	CA	4 295 717
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	827 367
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	146 726
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CJ	CK	1 022 894
	Primes de remboursement des obligations (V)			
Écarts de conversion actif *				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	4 099 180
				28 380 081
Receivables : (1) Droit au bail :			CP	
				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes.
Clause de réserve de propriété : *				(3) Part à plus d'un an :
Immobilisations :				CR
				Stocks :
				Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise		BAYI AUTO		Néant <input type="checkbox"/> +	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 623 100...)	DA	2 623 100		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	1 838 332		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	72 198		
	Réserve légale (3)	DD	177 850		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	911 037		
	Report à nouveau	DH	(340 802)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	514 952		
	Subventions d'investissement	DJ	43 718		
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	5 840 387		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	83 058		
	TOTAL (III)	DR	83 058		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 058 366		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	4 457 125		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	18 400		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 759 179		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 540 883		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	525 521		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	97 163		
	TOTAL (IV)	EC	22 456 637		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	28 380 081		
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID	72 198	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	22 460 160			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 035 763			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		BAYI AUTO		Néant <input type="checkbox"/>				
		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	73 096 403	FB	947	FC	73 097 350	
	Production vendue	biens *	FD	(2 944)	FE		FF	(2 944)
			services *	FG	4 980 033	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	78 073 492	FK	947	FL	78 074 439	
	Production stockée *					FM	7 608	
	Production immobilisée *					FN	4 168	
	Subventions d'exploitation					FO	15 571	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	653 013	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 652	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	78 756 450	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	67 882 034	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(2 917 404)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 116 550	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	519 517	
	Salaires et traitements *					FY	5 038 196	
	Charges sociales (10)					FZ	1 719 807	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	362 966	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	299 911
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	83 058	
	Autres charges (12)					GE	4 546	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	78 109 181	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	647 269		
opérations et courants	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (3)				GJ	17		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	14 309		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	14 325		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	129 142		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	129 142		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(114 817)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	532 452		

(RENV. OIS - voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		BAYI AUTO		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	4 986	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	123 001	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	127 987	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	5 197	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	119 550	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	124 747	
4 -- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -- VIII)				HI	3 240	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	IJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	20 740	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	78 898 762	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	78 383 810	
5 -- BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits -- total des charges)				HN	514 952	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	--- Crédit-bail mobilier *		HP	
			--- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	240 905
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6		
				obligatoires		
				A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMENDES STATIONNEMENT				380		
MAJORATION URSSAF 2014				49		
REGUL BONUS ECO 2013 ET REGUL FOURN				4 763	4 986	
SORTIES IMMOBILISATIONS				119 550	123 001	
				Exercice N-1		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
MAJORATION URSSAF 2014				49		
REGUL BONUS ECO 2013 ET REGUL FOURN				4 763	4 986	

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2017

Désignation de l'entreprise		BAYI AUTO		Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	991 594	KE	KF	3 981
CORPORELLES	Terrains			KG	54 729	KH	KI	1 740
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP	581 601	KQ	KR	74 325
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	1 623 901	KT	KU	104 642
	Autres immobilisations corporelles			KV	291 916	KW	KX	6 609
	Matériel de transport *			KY	1 051 518	KZ	LA	117 952
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	394 005	LC	LD	20 623
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	13 935	LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN	4 011 604	LO	LP	325 891
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
Autres participations			8U	573	8V	8W		
Autres titres immobilisés			IP	70 669	IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières			IT	10 162	IU	IV		
TOTAL IV			LQ	81 405	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	5 084 603	ØH	ØJ	329 872	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		3		
				1		4		
				2		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	LW	IX
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LY	53 528
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	
	Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG	MH	635 206
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	MK	1 577 418
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM	MN	281 256
		Matériel de transport		IV		MP	MQ	895 746
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	MT	359 132
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV	MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA	30 949
	Avances et acomptes			NC		ND	NE	
	TOTAL III			IY		NG	NH	3 833 235
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU	M7
Autres participations			IØ		ØX	ØY	23	
Autres titres immobilisés			I1		ØB	ØC	71 225	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		ØE	ØF	8 956	
TOTAL IV			I3		NJ	NK	80 205	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	ØL	4 909 015	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 1 6**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : BAYI AUTO Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions	36 715	8 613				28 102
5 Installations techniques mat. et out. industriels	121 824	91 920				29 904
6 Autres immobilisations corporelles	46 685	32 493				14 192
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX	205 224	133 026				72 198

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
 Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
 Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055-SD 2017

Désignation de l'entreprise		BAYI AUTO						Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	88 772	PF	2 283	PG	PH	91 055
Terrains			PI	51 721	PJ	2 293	PK	PL	51 074
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO	PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PI'	PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	361 582	PW	45 919	PX	PY	386 781
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 409 321	QA	127 899	QB	QC	1 386 420
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	193 779	QE	21 495	QF	QG	198 005
	Matériel de transport		QH	667 580	QI	141 434	QJ	QK	654 515
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	342 289	QM	21 643	QN	QO	308 436
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS	QT	
TOTAL III			QU	3 026 273	QV	360 683	QW	QX	2 985 232
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	3 115 045	ØP	362 966	ØQ	ØR	3 076 287
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
TOTAL I									
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL II									
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. géol. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NI			NM			NO		
TOTAL IV									
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général (à la clôture) (NP + NQ + NR)	NW			NY		NZ			
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		BAYI AUTO				Néant <input type="checkbox"/>			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
	1	2		3		4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-I) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	83 058			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y					
TOTAL II	5Z	100 474	83 058	100 474	83 058				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
	- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	311 252	6P	254 521	6R	136 697	6S	254 521
	Sur comptes clients	6T	723 364	6U	45 391	6V	382	6W	768 373
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	1 034 616	TY	299 911	TZ	137 079	UA	1 022 894	
TOTAL GÉNÉRAL (II + III)	7C	1 135 090	UB	382 969	UC	237 553	UD	1 105 952	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	382 969	UF	237 553				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2042

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>BAYI AUTO</u>				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	8 956	UV	8 956	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	919 322	919 322		
	Autres créances clients		UX	6 044 524	6 044 524		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	567	567		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	438 096	438 096	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	198 318	198 318		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 658 997	3 658 997		
	Charges constatées d'avance		VS	146 726	146 726		
	TOTAUX			VT	11 415 506	VU 11 406 549	VV 8 956
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	5 035 763	5 035 763		
	à plus d'1 an à l'origine		VH	22 603	22 603		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	78 011	78 011			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 759 179	10 759 179			
Personnel et comptes rattachés		8C	296 064	296 064			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	507 177	507 177			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	636 325	636 325		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	101 317	101 317		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	4 379 114	4 379 114			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	525 521	525 521			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	97 163	97 163			
TOTAUX			VY	22 438 237	VZ 22 438 237		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	61 673	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Expert-comptable Janvier 2017

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BAYI AUTO		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice clos le : 31/12/2016		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés				WA	514 952	
		de son conjoint		moins part déductible *		WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			à réintégrer :		WC	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	1 09 128	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX	XW	109 557
	Amendes et pénalités	WJ	429	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)						17	25 540
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
			- imposées aux taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zero		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	WR	650 049
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA	
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
Majoration d'amortissement *								
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - Reprise d'entreprises en difficultés (4 séries)		X9	Entreprises nouvelles (4 séries)		L2	XS	
	Pôle de compétitivité zones CIGES (art. 44 undecies)		L5	Soc. d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C)		K3	XF	
	Zone franche urbaine (TF) (art. 44 octies et 30ies A)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	XG	
				Zone de restructuration de la délinquance (art. 44 redies)		PA	XH	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	XI	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	4 133	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		
						ZI	XJ	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XH		
				bénéfice (I moins II)		XL	316 979	
				déficit (II moins I)		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	316 979	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables, Janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2017

Désignation de l'entreprise BAYI AUTO		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		401 510
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
C3S	9K	76 409	9L 70 566
EFFORT CONSTRUCTION	9M	22 379	9N 24 176
TZSCOM	9P	10 340	9R 10 340
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	109 128	YO 105 082
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>BAYI AUTO</u>										Néant <input type="checkbox"/>						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(921 584)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB									
						- Autres réserves	ZD									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	580 782		Dividendes		ZE									
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF									
TOTAL I		OF	(340 802)	Report à nouveau		ZG		(340 802)								
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH		(340 802)							
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV						
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7 16 233										YQ	5 123				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DÉLAIS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	658 537				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										YQ	817 901				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	872 216				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	357 788				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	2 410 109				
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	5 116 550					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	175 891				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										YZ	343 626				
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	519 517					
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	13 349 543				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	12 335 015				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *										ØZ	4 973 022				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS					
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 5 handicapés) :										YP	172				
	- Effectif affecté à l'activité artisanale										RL					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	2,51 %				
- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG						
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA 76 621										Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
											Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble JD 28 332										Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
											Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JP	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ		

SAGE Experts-comptable Janvier 2017

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des Impôts).

Désignation de l'entreprise : BAYI AUTO					Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
I - Immobilisations*	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
I - Immobilisations*	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice	-				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)			(A)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)				(B)			
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪					(B) (Ventilation par taux)		(C)

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 201

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BAYI AUTO Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme suivies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme suivies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 11 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2017

 formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>BAYI AUTO</u>							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général de l'imposition)

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E-SD 2017

Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016		Durée en nombre de mois		1	2
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :					
SIREN :		Dénomination :			
I - Production de l'entreprise					
Ventes de marchandises	OA	73 097 350			
Production vendue - Biens	OB	(2 944)			
Production vendue - Services	OC	4 980 033			
Production stockée	OD	7 608			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	4 168			
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	17 570			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1 652			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XI				
TOTAL 1		OM	78 105 437		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)					
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	67 888 797			
Variation de stocks (marchandises)	OO	(2 917 404)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP				
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ				
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	4 288 707			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	4 546			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale	OY	322			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ				
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	3 435			
TOTAL 2		OJ	69 268 403		
III - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	8 837 034	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DFE)		SA	8 091 529		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GN			
Période de référence		GY		/	
Date de cessation		HR		/	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.					
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.					

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. II (au C.G.I.))

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016 N° SIRET 77734618000014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BAYI AUTO

ADRESSE (voie) 111 Avenue de Basingstoke

CODE POSTAL 61000 VILLE ALENCON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 26231

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.S. Dénomination BAYI FINANCES
N° SIREN (si société établie en France) 095720165 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 26231
Adresse : N° 111 Voie Code Postal 61000 Commune ALENCON Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 77734618000014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BAYI AUTO

ADRESSE (voie) 111 Avenue de Basingstoke

CODE POSTAL 61000 VILLE ALENCON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des Impôts)		2017	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>			
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-4-1 quinquies C), cocher la case <input type="checkbox"/>			
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-4-2 quinquies C), cocher la case <input type="checkbox"/>			
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays) _____			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
BAYI AUTO 111 Avenue de Basingstoke 61000 ALENCON			
SIRET	7 7 7 3 4 6 1 8 0 0 0 0 1 4	Mét :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante _____			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: _____			
SIRET _____			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	GARAGE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	316 979	Bénéfice imposable à 15%
2 Plus-values			Déficit
PV à long terme imposables à 15% _____ Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% _____			
PV à long terme imposables à 19% _____ Autres PV imposables à 19% _____ PV à long terme imposables à 0% _____ PV exonérées (art. 238 quinquies) _____			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) _____		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% _____	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/> dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input checked="" type="checkbox"/>			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts _____			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité _____			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% _____			
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
EUROCONSULT 3 Rue Nationale 92190 BOULOGNE-BILLANCOURT Tél: 0146100058			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA _____		Date: 01032017	
		Lieu: ALENCON	
Tél: _____		Qualité et nom du signataire: BAYI FINANCES	
		Signature: Président du directoire	


 Formulaire obligatoire (article 54 quater
 du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise BAYI AUTO

du _____

Adresse 111 Avenue de Basingstoke 61000 ALENCON

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	SCHULTZ Laurent - RESPONSABLE DE SITE	LA CORVERE - 61800 LARCHAMP
2	LEVRARD Denis - VENDEUR	LES RAGOTTIERES - 72610 CHERISAY
3	LECLERC Jean-François - CONTROLEUR DE GESTION	41 RUE AVEL VOR - 29830 ST PABU
4	DEBEAUPTE Nicolas - DIRECTEUR	LA MILOUSIERE - 14500 VIRE
5	GENTIL David - DIRECTEUR PLAQUE PR	3 ROUTE DE CHAMPFLEUR - 72610 ARCONNAY
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	88 963		2 280					91 243
2	81 502		1 536					83 038
3	68 747		1 536					70 283
4	67 510		2 280					69 790
5	64 575		2 280					66 855
6								
7								
8								
9								
10								
**	371 297		9 912					381 209

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	71 005
Total	71 005

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices Imposables 9	
- de l'exercice . 2016 . . (total col. 9 + total col. 10) 10	542 214	- de l'exercice . 2016 . . 10	316 979
- de l'exercice précédent 10	450 434	- de l'exercice précédent 10	349 787

 Nom et qualité du signataire BAYI FINANCES
Président du directoire
À ALENCON, le 01/03/2017

Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2017	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :		Néant	
BAYI AUTO 777346180 Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		219 058	
APR		4 800	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		3 650 967	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT • Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

LIASSE NTEGRATION FILLE

Formulaire obligatoire
(articles 223 A à U
du code général des impôts)



N° 2058-A-bis-SD 2017
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : BAYI AUTO

N° SIRET : 7171713141611181010101114

Néant

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE D'ALENCON PLACE BONNET 61000 ALENCON

Exercice ouvert le : 01/01/2016

clos le : 31/12/2016

I - RÉINTÉGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

		E 1	514 952
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)		E 2	135 097
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI		E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD		Z 7	
	TOTAL I	E 3	650 049
		E 4	
	Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)		
		E 5	333 070
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)		E X	
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe		E Y	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	E 6	
	• imposées au taux de 15 %	E Z	
	• imposées au taux de 0 %	E 7	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E 8	
	• imputées sur les déficits antérieurs	19	
	autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁰¹ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		
	TOTAL II	F 1	333 070
	Bénéfice (I - II)	F 2	316 979
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Déficit (II - I)	F 3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*		F 6	240 358
	Bénéfice	F 8	76 621
Résultat fiscal	Déficit	F 9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

Formulaire obligatoire
Article 223 A 3 U
du code général des impôts



N° 2058-B-bis-SD 2017

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **BAYI AUTO**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE D'ALENCON**
PLACE BONNET

Exercice ouvert le : **01/01/2016**
clos le : **31/12/2016**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	

Néant *

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M 5	240 358
Déficits imputés	J 9	240 358
Déficits reportables	M 6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H 8	
Total des déficits restant à reporter	H 9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 1 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 et 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes			(2)			
N			(3)			
Moins-values nettes à long terme valables au cours des 10 exercices antérieurs (continuant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
	N - 2		(3)			
	N - 3		(2)			
	N - 4		(3)			
	N - 5		(2)			
	N - 6		(3)			
	N - 7		(2)			
	N - 8		(3)			
	N - 9		(2)			
	N - 10		(3)			

(1) L'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a *sexies*-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire
Article 223 A à U
du code général des impôts



N° 2058-ER-SD 2017
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **BAYI AUTO** Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère
 Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : **STE D'ALENCON** PLACE BONNET (Résultat d'ensemble)
 SIRET Société intégrée : **77734618000014** 61000 ALENCON
 Exercice ouvert le : **01/01/2016** clos le : 31/12/2016 Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA	316 979	CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CD		CE	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)			CF	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CG	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)			CH	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)			CI	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe			CM	
Deduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 <i>undecies</i>) pour des opérations intra-groupe			CN	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)			CO	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CU	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes			CV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)			CW	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)			CX	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-96 et la date d'entrée dans le groupe			CY	
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées			CZ	
Autres régularisations (à détailler)			DA	
TOTAL		316 979		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		316 979		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	D2	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL						
TOTAL plus-values (B5 - A8) ou moins-values (A8-B5) taux de 19 %	BR	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (5) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F ⁰¹ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
 (2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contrevenant avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
 (3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
 (4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
 (5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPID) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
 (6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire
Article 223 A à I
du code général des impôts



N° 2058-ES-SD 2017

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : BAYI AUTO

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

SIE D'ALENCON PLACE BONNET 61000 ALENCON

SIRET Société intégrée : 77734618000014

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

Exercice ouvert le : 01/01/2016

clos le : 31/12/2016

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
	FA			FB		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD			FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ		
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH		
TOTAL	FK			FL		
BÉNÉFICE (2) FK - FL						
DÉFICIT FL - FK	FM			FN		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GC	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GD	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5

SAGE Experts-comptables janvier 2017

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire
Article 223 A à U
du code général des impôts



N° 2058-PAP-SD 2017

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :												
SIREN de la société mère :												
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :												
SIREN de la société intégrée :												
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :												
Exercice ouvert le :												
clos le :												
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE												
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2) ²												
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)												
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)												
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)												
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)												
TOTAL												

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

SAGE Expert-comptables Janvier 2017

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP.

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Formulaire obligatoire
articles 223 A à U
du code général des impôts



N° 2058-FC-SD 2017

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société BAYI AUTO

N° SIRET 77734618000014

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE D'ALENCON
PLACE BONNET
61000 ALENCON

Exercice ouvert le 01/01/2016

clos le : 31/12/2016

Néant

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5		
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XI)	6		316 979
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		316 979

SAGE Espans-comptables Janvier 2017

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

BAYI AUTO
Société par actions simplifiée au capital de 2.623.100 euros
Siège social : 111 avenue de Basingstoke – 61000 Alençon
777 346 180 RCS Alençon

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 16 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept et le seize juin, à onze heures trente, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale, au siège social de la S.A.S. BAYI FINANCES, 111 avenue de Basingstoke à Alençon (61000), sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Pascal BAYI préside la séance en sa qualité de Président du Directoire de la société BAYI FINANCES, Président de la société BAYI AUTO.

Monsieur Jean-Pierre MALLECOT, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué est présent.

Présence des membres du Comité d'Entreprise :

.....
.....

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 26.231..... actions sur les 26.231 actions émises par la société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire de la convocation des associés ;
- Une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- Les statuts ;

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat, l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- Les rapports du Commissaire aux comptes ;
- L'information relative au montant des honoraires versés à chaque Commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis, le Président déclare que les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés 10 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société, du rapport général du Commissaire aux comptes et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant **par un bénéfice de 514.952 euros**. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DES RESULTATS

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **514.952 euros** de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice	514.952 euros
------------------------	---------------

AFFECTATION :

Au report à nouveau	340.802 euros
Réserve légale	25.747,60 euros
Autres réserves	148.402,40 euros
Total	514.952 euros

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Autres réserves après affectation du résultat	1.059.439 euros
Dividendes	200.000 euros
Total réserves après distribution	859.439 euros

Rappel des dividendes antérieurs distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividende au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31-déc-15			
31-déc-14			
31-déc-13			

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
 La S.A.S. BAYI FINANCES
 Représentée par M. Pascal BAYI,
 Président du Directoire

Pascal Bayi

STREGO AUDIT - LE MANS

110 rue de Beaugé
72000 LE MANS
Tél : 02 43 76 94 30
Fax : 01 57 67 47 25
strego.lemans@strego.fr

SAS BAYI AUTO

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 312 500 euros

Siège social : 111 avenue de Basingstoke - 61000 ALENCON

RCS ALENCON 777 346 180

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

SAS BAYI AUTO

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 312 500 euros

Siège social : 111 avenue de Basingstoke - 61000 ALENCON

RCS ALENCON 777 346 180

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SAS BAYI AUTO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification des appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- dans le cadre de notre appréciation de la valeur des créances clients, nous nous sommes assurés, par la mise en œuvre de confirmation directe et de contrôle de l'apurement, de leur correcte évaluation. Nous avons vérifié la bonne présentation d'ensemble des comptes clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

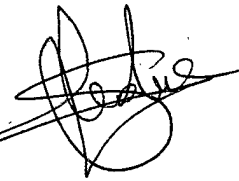
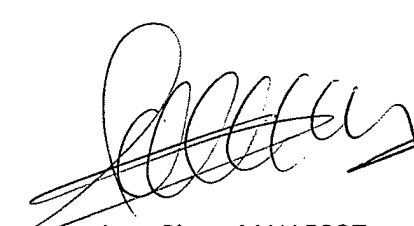
III – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait au Mans, le 1er juin 2017

Le Commissaire aux Comptes
STREGO Audit



Jean-Pierre MALLECOT Delphine LEDUC

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2016

COMPTES AU 31 12 2016

BAYI AUTO

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2016				31/12/2015	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	98 855	91 055	7 800	0,03	6 101	0,03
Fonds commercial	896 720		896 720	3,16	896 720	3,90
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	53 528	51 074	2 454	0,01	3 007	0,01
Constructions	635 206	386 781	248 424	0,88	220 019	0,96
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 577 418	1 386 420	190 998	0,67	214 579	0,93
Autres immobilisations corporelles	1 536 134	1 160 956	375 178	1,32	533 791	2,32
Immobilisations en cours	30 949		30 949	0,11	13 935	0,06
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	23		23	0,00	573	0,00
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	71 225		71 225	0,25	70 669	0,31
Prêts						
Autres immobilisations financières	8 956		8 956	0,03	10 162	0,04
TOTAL (I)	4 909 015	3 076 287	1 832 729	6,46	1 969 558	8,56
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services	35 240		35 240	0,12	27 632	0,12
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	15 301 351	254 521	15 046 830	53,02	12 072 695	52,48
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	6 963 846	768 373	6 195 473	21,83	4 917 321	21,37
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	306		306	0,00	394	0,00
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	438 096		438 096	1,54	242 686	1,05
. Autres	3 857 315		3 857 315	13,59	3 103 794	13,49
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	827 367		827 367	2,92	529 943	2,30
Charges constatées d'avance	146 726		146 726	0,52	141 892	0,62
TOTAL (II)	27 570 246	1 022 894	26 547 353	93,54	21 036 357	91,44
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	32 479 262	4 099 180	28 380 081	100,00	23 005 915	100,00



BAYI AUTO

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Eurés

PASSIF

Exercice clos le
31/12/2016
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2015
(12 mois)**Capitaux propres**

Capital social ou individuel (dont versé : 2 623 100)

2 623 100 9,24 2 623 100 11,40

Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

1 838 332 6,48 1 838 332 7,99

Ecart de réévaluation

72 198 0,25 205 224 0,89

Réserve légale

177 850 0,63 177 850 0,77

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

911 037 3,21 778 011 3,36

Report à nouveau

-340 802 -1,18 -921 584 -4,00

Résultat de l'exercice

514 952 1,81 580 782 2,52

Subventions d'investissement

43 718 0,15 14 741 0,06

Provisions réglementées

TOTAL (I)

5 840 387 20,58 5 296 457 23,02

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL (II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

83 058 0,29 100 474 0,44

TOTAL (III)

83 058 0,29 100 474 0,44

Emprunts et dettes

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

22 603 0,08 84 575 0,37

. Découverts, concours bancaires

5 035 763 17,74 3 211 595 13,96

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

78 011 0,27 77 997 0,34

. Associés

4 379 114 15,43 2 030 714 8,83

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

18 400 0,06 10 840 0,05

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

296 064 1,04 307 470 1,34

. Organismes sociaux

507 177 1,76 634 398 2,76

. Etat, impôts sur les bénéfices

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

636 325 2,24 488 981 2,13

. Etat, obligations cautionnées

. Autres impôts, taxes et assimilés

101 317 0,36 121 714 0,53

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

525 521 1,85 574 881 2,50

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

97 163 0,34 93 963 0,41

TOTAL (IV)

22 456 637 79,13 17 608 984 76,54

Ecart de conversion passif

(V)

TOTAL PASSIF (I à V)

28 380 081 100,00 23 005 915 100,00



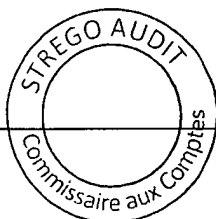
BAYI AUTO

COMPTES DE RESULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

COMPTES DE RESULTAT		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	73 096 403	947	73 097 350	93,63	70 187 752	93,67	2 909 598		4,15
Production vendue biens	-2 944		-2 944	0,00	3 897	0,01	-6 841		-175,54
Production vendue services	4 980 033		4 980 033	6,38	4 738 548	6,32	241 485		5,10
Chiffres d'Affaires Nets	78 073 492	947	78 074 439	100,00	74 930 197	100,00	3 144 242		4,20
Production stockée			7 608	0,01	-1 409	0,00	9 017		639,86
Production immobilisée			4 168	0,01	6 527	0,01	-2 359		-36,13
Subventions d'exploitation			15 571	0,02	3 584	0,00	11 987		334,46
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			653 013	0,84	609 157	0,81	43 856		7,20
Autres produits			1 652	0,00	3 409	0,00	-1 757		-51,53
Total des produits d'exploitation (I)			78 756 450	100,87	75 551 465	100,83	3 204 985		4,24
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			67 882 034	86,95	62 354 306	83,22	5 527 728		8,87
Variation de stock (marchandises)			-2 917 404	-3,73	217 156	0,29	-3 134 560		N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			5 116 550	6,55	4 371 029	5,83	745 521		17,06
Impôts, taxes et versements assimilés			519 517	0,67	534 935	0,71	-15 418		-2,87
Salaires et traitements			5 038 196	6,45	4 896 700	6,54	141 496		2,89
Charges sociales			1 719 807	2,20	1 631 416	2,18	88 391		5,42
Dotations aux amortissements sur immobilisations			362 966	0,46	482 966	0,64	-120 000		-24,84
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant			299 911	0,38	353 045	0,47	-53 134		-15,04
Dotations aux provisions pour risques et charges			83 058	0,11	100 474	0,13	-17 416		-17,32
Autres charges			4 546	0,01	88 684	0,12	-84 138		-94,86
Total des charges d'exploitation (II)			78 109 181	100,04	75 030 710	100,13	3 078 471		4,10
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			647 269	0,83	520 755	0,69	126 514		24,29
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations			17	0,00			17		N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			14 309	0,02	8 571	0,01	5 738		66,85
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			14 325	0,02	8 571	0,01	5 754		67,13
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			129 142	0,17	188 046	0,25	-58 904		-31,31
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			129 142	0,17	188 046	0,25	-58 904		-31,31
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-114 817	-0,14	-179 474	-0,23	64 657		36,03
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			532 452	0,68	341 281	0,46	191 171		56,02



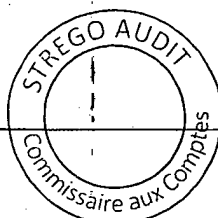
BAYI AUTO

COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice clos le		Exercice précédent		Variation absolue	%
	31/12/2016	(12 mois)	31/12/2015	(12 mois)		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 986	0,01	1 676	0,00	3 310	197,49
Produits exceptionnels sur opérations en capital	123 001	0,16	1 078 437	1,44	-955 436	-88,58
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	127 987	0,16	1 080 113	1,44	-952 126	-88,14
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 197	0,01	8 034	0,01	-2 837	-35,30
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	119 550	0,15	837 844	1,12	-718 294	-65,72
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	124 747	0,16	845 879	1,13	-721 132	-65,24
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 240	0,00	234 234	0,31	-230 994	-98,61
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	20 740	0,03	-5 267	-0,00	26 007	483,77
Total des Produits (I+III+V+VII)	78 898 762	101,06	76 640 149	102,28	2 258 613	2,95
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	78 383 810	100,40	76 059 367	101,51	2 324 443	3,08
RESULTAT NET	514 952	0,66	580 782	0,76	-65 830	-11,32
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						



ANNEXE LEGALE 2016**BAYI AUTO****ANNEXE**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

Avec comptes substitués

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 28 380 081,49 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 514 952,48 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

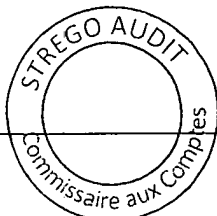
- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Provision spéciale de réévaluation
- Ecart de réévaluation
- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Engagements financiers
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société



1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Suite à la réévaluation en valeur d'usage à la date du 31/12/2012, les immobilisations ont été amorties sur leur durée de vie économique, afin de s'ajuster au mieux à leur durée réelle d'utilisation.

Le changement d'estimation a conduit à constater une dotation aux amortissements supérieure de 133.026 , montant égal à la reprise de réévaluation 2016.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués:

- pour les stocks de véhicules neufs : au prix d'achat
- pour les stocks de véhicules d'occasion : au prix d'achat ou de reprise majoré des frais de remise en état, Une dépréciation est constituée lorsque le prix de vente probable est inférieur à la valeur brute des stocks inscrits à l'actif.
- pour les encours : au prix de revient
- pour les pièces détachées : au prix de revient moyen pondéré ; une provision est constituée par application d'un taux de dépréciation déterminé en fonction du délai de rotation.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et de recrutement
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

1.6 - FONDS COMMERCIAL

Suite à l'entrée en vigueur, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 sur le traitement des immobilisations incorporelles, la Direction de la société a apprécié la valeur du fonds de commerce au regard de sa valeur vénale.

Les transactions comparables ont conduit la Direction à considérer que la valeur vénale (de marché) était supérieure à la valeur nette comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

BAYI AUTO

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016 Aux comptes annuels présentée en Euros
Avec comptes substitués

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' viremt pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	991 594		3 981
Terrains	54 729		1 740
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions	581 601		74 325
Install. techniques, matériel, outillages industriels	1 623 901		104 642
Autres install., agencements, aménagements	291 916		6 609
Matériel de transport	1 051 518		117 952
Matériel de bureau, informatique, mobilier	394 005		20 623
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	13 935		17 014
Avances et acomptes			
TOTAL	4 011 604		342 905
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	573		
Autres titres immobilisés	70 669		557
Prêts et autres immobilisations financières	10 162		
TOTAL	81 405		557
TOTAL GENERAL	5 084 603		347 443

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			995 575	
Terrains		2 940	53 528	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions		20 720	635 206	
Install. techniques, matériel, outillages industriels		151 125	1 577 418	
Autres install., agencements, aménagements		17 268	281 256	
Matériel de transport		273 725	895 746	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		55 496	359 132	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			30 949	
Avances et acomptes				
TOTAL		521 274	3 833 235	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		550	23	
Autres titres immobilisés			71 225	
Prêts et autres immobilisations financières		1 206	8 956	
TOTAL		1 756	80 205	
TOTAL GENERAL		523 030	4 909 015	



4 ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	88 772	2 283		91 055
Terrains	51 721	2 293	2 940	51 074
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions	361 582	45 919	20 720	386 781
Install. techniques, matériel et outill. industriels	1 409 321	127 899	150 800	1 386 420
Installations, agencements divers	193 779	21 495	17 268	198 005
Matériel de transport	667 580	141 434	154 499	654 515
Matériel de bureau, informatique, mobilier	342 289	21 643	55 496	308 436
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	3 026 273	360 683	401 723	2 985 232
TOTAL GENERAL	3 115 045	362 966	401 723	3 076 287

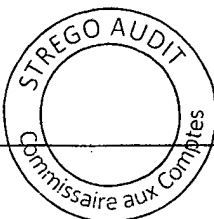
	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	2 283				
Terrains	2 293				
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions	45 919				
Install. tech., matériel, outill. industriels	127 899				
Installations, agencements divers	21 495				
Matériel de transport	141 434				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	21 643				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	360 683				
TOTAL GENERAL	362 966				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts	100 474	83 058	100 474	83 058
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions	100 474	83 058	100 474	83 058
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	311 252	254 521	136 697	254 521
Sur comptes clients	723 364	45 391	382	768 373
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	1 034 616	299 911	137 079	1 022 894
TOTAL GENERAL	1 135 090	382 969	237 553	1 105 952
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		382 969	237 553	
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.



BAYI AUTO

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016 Aux comptes annuels présentée en Euros
Avec comptes substitués

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	8 956		8 956
Clients douteux ou litigieux	919 322	919 322	
Autres créances clients	6 044 524	6 044 524	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	567	567	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	438 096	438 096	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	198 318	198 318	
Débiteurs divers	3 658 997	3 658 997	
Charges constatées d'avance	146 726	146 726	
TOTAL GENERAL	11 415 506	11 406 549	8 956
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	5 035 763	5 035 763		
- plus d'un an	22 603	22 603		
Emprunts et dettes financières	78 011	78 011		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 759 179	10 759 179		
Personnel et comptes rattachés	296 064	296 064		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	507 177	507 177		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	636 325	636 325		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	101 317	101 317		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	4 379 114	4 379 114		
Autres dettes	525 521	525 521		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	97 163	97 163		
TOTAL GENERAL	22 438 237	22 438 237		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	61 973			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				



BAYI AUTO

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

Avec comptes substitués

7 - AUTRES TABLEAUX

7.1 - REEVALUATIONS

VARIATION DE LA PROVISION SPECIALE DE REEVALUATION	Détermination des écarts		Utilisation marge supplém. d'amortiss.		Mt cumulé en fin d' exercice	Mt provls. en fin d' exercice
	Augmentat. montants bruts	Augmentat. des amortiss.	(en crs exe) Suppl. amortiss.	(en crs exe) Eléments cédés		
Concessions, brevets, droits simil.						
Fonds commercial						
Terrains						
Constructions	36 715	8 613				28 102
Install. tech., mat., outillages indus.	121 824	91 920				29 904
Autres immobilisations corporelles	46 685	32 493				14 192
Immobilisations en cours						
Participations						
Autres titres immobilisés						
TOTAL	205 224	133 026				72 198
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)						72 198
- Réserve de réévaluation (1976)						
- Ecart de réévaluation libre						
- Autres écarts						
Pour mémoire: écart incorporé au capital						
TOTAL						72 198

Variation de la réserve de réévaluation	Montant en deb. d'exer.	Dimin. dues aux cess.	Autres variations	Montant en fin d'exer.	Ecart incorp. au capital
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial					
Terrains					
Participations					
Autres titres immobilisés					
TOTAL					
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)					
- Réserve de réévaluation (1976)					
- Ecart de réévaluation libre					
- Autres écarts					
TOTAL					

7.2 - FONDS COMMERCIAL

Désignation	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
FONDS DE COMMERCE FLERS			88 705	
FONDS DE COMMERCE ALENCON			53 357	
FONDS DE COMMERCE L'AIGLE			340 922	
FONDS DE COMMERCE ARGENTAN			228 674	
FONDS DE COMMERCE VERNEUIL			150 000	
FONDS DE COMMERCE			35 062	

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**8.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	311 267
Autres créances	64 824
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	376 091

8.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	388 079
Dettes fiscales et sociales	401 518
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	420 184
TOTAL	1 209 781

8.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	146 726	97 163
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	146 726	97 163

Commentaires:

8.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	26 231	100,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	26 231	100,00

Commentaires:



AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.5 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	73 097 350
Ventes de produits finis	-2 944
Prestations de services	4 980 033
TOTAL	78 074 439

Répartition par marché géographique	Montant
France	78 073 492
Etranger	947
TOTAL	78 074 439

8.6 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. Impôts	Impôts
Résultat courant	532 452	177 484
Résultat exceptionnel (et participation)	3 240	1 620
Résultat comptable	514 952	171 651

Commentaires:

La société est intégrée fiscalement; BAYI FINANCES est Tête de Groupe.



9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.1 - CREDIT BAIL MOBILIER

	Install Mat Out	Autres	Total
Valeur d'origine	20 937		20 937
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs	20 937		20 937
- Dotations de l'exercice			
TOTAL			
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs	16 213		16 213
- Exercice	3 179		3 179
TOTAL	19 392		19 392
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL			
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL			
Montant pris en charge dans l'exercice			

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
NON CONCERNEE	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties reçus de BAYI FINANCES dans le cadre de la gestion de GROUPE.	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

BAYI AUTO

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

Avec comptes substitués

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.3 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	16
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	16

Commentaires:

Les honoraires provisionnés pour le contrôle légal s'élève à 11 450 H.T.

9.4 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL		

Commentaires:

Information donnée dans les ,comptes consolidés du GROUPE;

9.5 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			
TOTAL			

Commentaires:

Les engagements de retraite sont intégralement couverts par un contrat signé avec IRP AUTO.

9.6 - IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

La société Mère qui consolide les comptes de la société BAYI AUTO est BAYI FINANCES.

